

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	8
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 19 juin 2024 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet
REPAS DU 14
JUILLET

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Marion DESBOIS, Corinne GUILLAUD

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.
E. DEGOIX, N. VITEAUX

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
M. GUYOT Michel

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion du 14 juillet, un repas ouvert à tous avec inscription, le Dimanche 14 juillet à midi à la salle des fêtes de Girolles.

Il convient donc de fixer le prix de ce repas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix du repas du 14 Juillet à :

- 12 € pour les adultes de Girolles
- 25 € pour les adultes extérieurs à la Commune
- Gratuit pour les enfants de Girolles de -12 ans
- 12 € pour les enfants extérieurs de -12 ans

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait à GIROLLES, le 26 juin 2024

Le Maire

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 089-218901882-20240619-2024_23-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'H. Lecomte', written over a horizontal line.